

Conditions d'utilisation et protection des données pour le programme de fidélité Member – sociétaires de Migros Aar

A. Conditions d'utilisation

1. Programme de fidélité Member - sociétaires de Migros Aar

- 1.1 La Coopérative Migros Aar, Industriestrasse 20, 3321 Schönbühl (ci-après dénommée «CMAA») propose à ses sociétaires le programme de fidélité «Member – sociétaires de Migros Aar» (ci-après dénommé «programme de fidélité»). Cela permet aux sociétaires de bénéficier d'offres attractives auprès de la CMAA et d'offres partenaires. Les dispositions suivantes régissent la participation au programme de fidélité Member – sociétaires de Migros Aar.
- 1.2 La participation au programme de fidélité est gratuite.
- 1.3 La CMAA se réserve le droit d'étendre, de restreindre ou de supprimer les avantages, les possibilités d'utilisation et les fonctions prévues par le programme de fidélité.
- 1.4 En outre, la CMAA se réserve le droit d'interrompre le programme de fidélité à tout moment sans justification. Les offres de prestations obtenues avant le moment de l'interruption restent valables conformément aux conditions fixées par les prestataires respectifs.

2. Domaine d'application

- 2.1 Les présentes conditions d'utilisation (ci-après dénommées «CGV»), ainsi que les dispositions associées en matière de protection des données, s'appliquent à tous les services fournis par la CMAA aux sociétaires dans le cadre du programme de fidélité.
- 2.2 Les présentes conditions d'utilisation et les dispositions associées en matière de protection des données peuvent être modifiées par la CMAA à tout moment et sans indication de motifs. Les sociétaires seront informés de toute modification par e-mail à l'adresse électronique qu'ils ont fournie lors de leur inscription. Si un sociétaire utilise le programme de fidélité après la notification des modifications des conditions d'utilisation et/ou des dispositions relatives à la protection des données, celles-ci sont réputées acceptées.

3. Inscription

- 3.1. Pour participer au programme de fidélité, l'inscription des sociétaires est requise. L'inscription se fait exclusivement via le site Internet proposé par la CMAA pour le programme de fidélité.
- 3.2. Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'inscription:
 - Etre sociétaire avec numéro de membre (certificat de parts sociales)
 - Avoir un compte M-login
- 3.3. Lors de l'inscription, les sociétaires doivent fournir des informations complètes et véridiques; toute modification ultérieure doit être effectuée immédiatement par les sociétaires via le site web du programme de fidélité dans le compte utilisateur (section A.4 ci-dessous).
- 3.4. Une seule inscription par personne est autorisée.
- 3.5. Les sociétaires peuvent mettre fin à leur inscription à tout moment. Dans ce cas, le compte utilisateur sera supprimé (voir également B. Réglementation en matière de protection des données, section B.4 ci-dessous).
- 3.6. La CMAA se réserve le droit de refuser ou de mettre fin à l'inscription des sociétaires dans des cas justifiés, notamment si des informations incorrectes ont été fournies lors de l'inscription.

4. Compte utilisateur

- 4.1. L'inscription est associée à un compte utilisateur qui permet aux sociétaires de saisir et de mettre à jour les données qu'ils ont fournies lors de l'inscription et de connaître l'état des avantages qu'ils ont collectés et échangés.
- 4.2. Les sociétaires sont responsables de l'administration et du traitement confidentiel des données de connexion et des mots de passe de leur propre compte utilisateur et doivent veiller à ce que des tiers n'y aient pas accès sans autorisation. Le compte utilisateur est personnel et non transmissible.

5. Site web du programme de fidélité et utilisation

- 5.1. La CMAA propose un site web compatible avec les téléphones portables pour l'utilisation du programme de fidélité.
- 5.2. Le site web du programme de fidélité permet:
 - d'accéder à des informations sur le programme de fidélité destiné aux sociétaires,
 - de s'inscrire,
 - de gérer le compte utilisateur,
 - d'obtenir des informations sur les offres spéciales,
 - d'activer des offres spéciales,
 - de profiter d'offres spéciales,
 - de recevoir des messages électroniques de la part de la CMAA.
- 5.3. La connectivité à Internet est une condition préalable à l'utilisation du site web. Les sociétaires doivent s'assurer qu'ils disposent d'une connexion Internet.

6. Obtention et utilisation d'offres spéciales

- 6.1. Les sociétaires reçoivent périodiquement des offres spéciales de la part de la CMAA ou de ses partenaires. Toutefois, la CMAA n'est pas obligée d'accorder des offres spéciales. L'octroi d'offres spéciales est à la discrétion de la CMAA.
- 6.2. Les offres spéciales peuvent être utilisées auprès des enseignes correspondantes (CMAA ou partenaires de la CMAA). Les détails, notamment en ce qui concerne l'utilisation des avantages, peuvent être trouvés dans les informations correspondantes sur le site web de la CMAA concernant le programme de fidélité.

7. Responsabilité et garantie

- 7.1. La responsabilité de la CMAA pour tout type de dommage en rapport avec le programme de fidélité est exclue, quelle qu'en soit la raison juridique, à moins qu'il ne soit causé intentionnellement ou par une négligence grave ou un dommage corporel.
- 7.2. Dans la mesure de ce qui est légalement possible, toutes les garanties et assurances de la CMAA sont exclues en rapport avec le programme de fidélité, qu'elles soient expresses, implicites ou fondées sur la loi, le droit coutumier ou autre.
- 7.3. Il n'y a aucune garantie de la part de CMAA pour les offres spéciales et pour les produits et services qu'elles contiennent provenant des partenaires de la CMAA participant au programme de fidélité. Dans la mesure où les offres de prestations concernent des produits et services propres à la CMAA, la garantie de ces produits et services est déterminée conformément aux dispositions qui leur sont applicables.
- 7.4. La CMAA ne garantit pas que les systèmes techniques utilisés dans le cadre du programme de fidélité seront disponibles à tout moment ou sans interruption, ni qu'ils fonctionneront sans erreur. L'accès aux systèmes et leur utilisation peuvent être limités ou refusés si cela est nécessaire pour des raisons de capacité, de sécurité, d'intégrité du serveur ou pour des mesures techniques. Dans la mesure du possible, la CMAA informera à l'avance de ces restrictions par le biais d'une notification sur le site Internet du programme de fidélité.

8. Protection des données

- 8.1. Les règles de protection des données s'appliquent conformément aux règles de protection des données du programme de fidélité (voir B. ci-dessous).

9. Nullité partielle

- 9.1. Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions d'utilisation devaient être partiellement ou totalement invalides ou nulles, cela n'affecterait pas la validité des autres dispositions. La disposition invalide ou nulle devra être remplacée par une disposition qui se rapproche le plus possible de l'objectif économique de la disposition invalide ou nulle.

10. Droit applicable et for

- 10.1. La participation au programme de fidélité et les transactions juridiques effectuées dans le cadre de celui-ci sont régies par le droit suisse, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les

contrats de vente internationale de marchandises et à l'exclusion des règles de conflit de lois. Le for exclusif pour tous les litiges résultant de la participation au programme de fidélité ou en relation avec celui-ci, ainsi que pour les transactions juridiques dans le cadre du programme de fidélité, est Berne, en Suisse.

B. Politique de confidentialité du programme de fidélité pour les sociétaires de la CMAA

1. Domaine d'application

- 1.1. Les présentes dispositions relatives à la protection des données régissent le traitement des données personnelles des sociétaires dans le cadre de la participation au programme de fidélité.

2. Consentement au traitement des données

- 2.1. Les sociétaires déclarent consentir expressément à ce que la CMAA collecte, utilise et traite leurs données personnelles et d'utilisation (en particulier les données d'inscription conformément aux points A.3.2, 3.3 et 4.1 ci-dessus) dans le cadre du programme de fidélité. Ces données personnelles et d'utilisation sont utilisées pour mettre en œuvre le programme de fidélité, notamment pour enregistrer les sociétaires, pour proposer et échanger des offres spéciales et pour informer les sociétaires dans le cadre du programme de fidélité.
- 2.2. En s'inscrivant, les sociétaires donnent également leur consentement au traitement des données personnelles afin de déterminer leurs préférences et affinités pour certains produits et services, afin que les sociétaires puissent être informés de manière ciblée des offres de la CMAA et des autres sociétés appartenant à la CMAA, ainsi que des partenaires participant au programme de fidélité, par le biais de communications personnalisées, et que l'offre de la CMAA et des autres sociétés appartenant à la CMAA puisse être mieux adaptée à la demande.
- 2.3. Dans le cas de bulletins d'information par e-mail, de messages push et d'autres communications électroniques, la CMAA peut également traiter des informations sur l'utilisation des communications (par exemple, si l'e-mail a été ouvert) afin que la CMAA puisse mieux connaître les sociétaires, cibler plus précisément les offres et, de manière générale, améliorer les offres. Si les sociétaires n'y consentent pas, le traitement des données d'utilisation peut généralement être bloqué dans le programme de courrier électronique des sociétaires.
- 2.4. La CMAA continue à traiter les données personnelles pour la création d'analyses et d'évaluations sous forme agrégée, à partir desquelles les sociétaires individuels ne peuvent pas être déterminés.

3. Marketing direct

Pour autant que les sociétaires y aient consenti séparément lors de leur inscription, nous traitons leurs données personnelles pour l'envoi écrit ou électronique de messages d'information et de publicité. La CMAA traite les données de contact, par exemple, afin de pouvoir personnaliser les messages correspondants et les envoyer aux sociétaires. Dans le cas de bulletins d'information par e-mail, de messages push et d'autres communications électroniques, la CMAA peut également traiter des informations sur l'utilisation des communications (par exemple, si l'e-mail a été ouvert) afin que la CMAA puisse mieux connaître les sociétaires, cibler plus précisément les offres et, de manière générale, améliorer les offres. Si les sociétaires n'y consentent pas, ils peuvent généralement bloquer le traitement des données d'utilisation dans leur programme de courrier électronique.

Les sociétaires peuvent retirer leur consentement au traitement de leurs données personnelles aux fins susmentionnées à tout moment avec effet futur en se désabonnant d'une lettre d'information ou d'une autre communication électronique. Cela est généralement possible grâce à un lien de désinscription intégré dans chaque communication. Les sociétaires peuvent également annoncer leur révocation en envoyant un e-mail correspondant à l'adresse: m-infoline@migrosaare.ch.

4. Révocation

Les sociétaires peuvent à tout moment révoquer leur consentement au traitement des données personnelles les concernant dans le cadre du programme de fidélité conformément à la section B.2 ci-dessus avec effet immédiat (par écrit ou par e-mail) ou avec effet pour l'avenir en envoyant un message correspondant à m-infoline@migrosaare.ch. La révocation met fin à la participation de la

personne concernée au programme de fidélité (cf. section A.3.5 ci-dessus). En outre, les sociétaires ont la possibilité de mettre fin à leur participation au programme de fidélité de la CMAA via leur profil sur le site web du programme de fidélité. L'inscription, le compte utilisateur et les données personnelles de la personne concernée seront supprimés. Ne sont pas concernées par la suppression les données pertinentes pour la comptabilité concernant l'utilisation des offres spéciales ainsi que les données qui doivent être conservées plus longtemps en raison d'une obligation légale ou lorsque la CMAA a le droit de conserver les données personnelles des sociétaires pour d'autres raisons conformément à la loi sur la protection des données.

5. Divulgarion des informations

- 5.1. Les sociétaires reconnaissent qu'en cas d'utilisation autorisée à des fins publicitaires (cf. sections B.2.2, 2.3 et 3), les données personnelles seront transmises à un prestataire de services d'envoi (par exemple pour l'envoi de bulletins d'information) et pour l'enregistrement statistique du comportement de lecture. Le prestataire de services d'envoi peut également se trouver à l'étranger.
- 5.2. Des technologies tierces sont également utilisées à l'étranger, y compris aux Etats-Unis, comme Google (par exemple, pour la gestion des mots de passe et l'envoi de notifications telles que la confirmation de l'inscription), ce qui peut amener le prestataire en question à recevoir des données sur les sociétaires.
- 5.3. Les analyses et évaluations établies conformément au point B.2.4 peuvent être transmises par la CMAA à des tiers.
- 5.4. La transmission des données personnelles et des données d'utilisation des sociétaires s'effectue dans le respect des dispositions applicables en matière de protection des données.

6. Information et exercice des droits

- 6.1. Sur demande, les sociétaires reçoivent gratuitement des informations sur les données personnelles traitées à leur sujet dans le cadre du programme de fidélité. Les sociétaires ont le droit de faire corriger les données incorrectes et de faire bloquer ou supprimer leurs données personnelles, à condition que cela ne soit pas contraire à la volonté des sociétaires de continuer à participer au programme de fidélité ou à des obligations légales (par exemple, la conservation des données en raison d'obligations comptables).
- 6.2. Les demandes d'information, de correction, de blocage et/ou de suppression des données personnelles doivent être adressées à:
Coopérative Migros Aar
Industriestrasse 20
3321 Schönbühl
E-mail: m-infoline@migrosaare.ch

7. Suppression des données lors de l'arrêt du programme de fidélité

- 7.1. Lorsque le programme de fidélité est interrompu (cf. A.1.3 ci-dessus), les données personnelles des sociétaires sont supprimées, à moins que ces données ne doivent être conservées pendant une période plus longue en raison d'une obligation légale ou que la CMAA ait le droit de conserver les données personnelles des sociétaires pour d'autres raisons conformément à la loi sur la protection des données.